



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 122/21

### Objet

Portage du site industriel du groupe KOHLER par la SEM AKTYA – Modalités de substitution et de rachat

### Secrétaire de séance

Aline CALLEGHER

### Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

**Conseil Communautaire**  
**28 octobre 2021**  
**Damparis – 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 21 octobre 2021  
Date de publication : 05 novembre 2021

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin suppléé par P. Potelat, C. Chautard, B. Chevaux, S. Combel-Guigon, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre suppléé par P. Bussière, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thévenin suppléé par B. Barret-Paques, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à A. Hamdaoui, M. Berthaud à I. Delaine, C. Demortier à J. Péchinot, D. Germond à M. Mirat, G. Ginet à J.B. Gagnoux, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, M. Mbitel à A. Douzenel, C. Nonnotte-Bouton à P. Antoine, J.M. Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à J.P. Cuinet, G. Soldavini à J.Y. Roy.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, O. Gruet, C. Jeanneaud, G. Jeannerod, C. Mathez, A. Mathiot.

Suite à l'annonce du groupe KOHLER, en septembre 2020, de fermer ses sites de production de Reims et de Dole, et à l'issue de nombreux échanges et de longues négociations réunissant tous les partenaires concernés (Etat, collectivités, Groupe KOHLER), il a été trouvé une solution de reprise avec le Groupe KRAMER, fabricant français de robinetterie depuis 1981.

L'effectif actuellement présent sur le site représente 142 personnes. Le groupe KRAMER propose de réembaucher 20 personnes dès son arrivée sur le site et projette une montée en charge avec environ 40 à 50 personnes au bout de 6 mois, et 140 personnes sur le site à horizon de 3 à 5 ans.

Le groupe KRAMER, via sa filiale Jurassienne de Céramique Française, fera l'acquisition de l'outil de production. Dans un premier temps, cette société sera locataire du site nécessaire à sa production industrielle.

Afin de réaliser l'opération, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a sollicité la SEM AKTYA en vue du portage des locaux de production industrielle.

La SEM AKTYA va se rendre propriétaire du site industriel et louer le site à la Société Jurassienne de Céramique Française (Groupe KRAMER). Cette société aura la possibilité d'acquérir le site durant toute la durée du bail sur la base d'un montant pré défini.

La SEM AKTYA assure une mission de portage. En cas de défaillance de la Société Jurassienne de Céramique Française, il a été convenu que le site sera acheté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 76 votes pour et 1 opposition :

- **APPROUVE** le principe de la substitution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Société Jurassienne de Céramique Française, en cas de défaillance de cette dernière et de l'acquisition du site à la SEM AKTYA,
- **APPROUVE** la convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SEM AKTYA qui précise les modalités de substitution et de rachat du site industriel en cas de défaillance de la Société Jurassienne de Céramique Française,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DONNE** délégation au Bureau Communautaire pour valider tout avenant à la présente convention.

Fait à Damparis,  
Le 28 octobre 2021,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SEM AKTYA

